



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aviation civile

Blagnac, le 03 octobre 2011

Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud  
Département Surveillance et Régulation  
Division Aéroports et Navigation Aérienne  
Subdivision Navigation Aérienne

Destinataires in fine

Référence : 11/ 2233 /EVSRIANA/NA  
Affaire suivie par : Eric Valax  
eric.valax @aviation-civile.gouv.fr  
Tél. 05 67 22 91 17 – Fax : 05 67 22 91 18

Objet : Compte rendu du CCRAGALS Sud n° 12

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le compte rendu du CCRAGALS Sud n°12, ainsi que les avis rendus par le comité le 21 septembre 2011.

Vous souhaitant bonne réception veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur

Georges DESCLOUX







Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aviation civile

Blagnac, le 03 octobre 2011

Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction de la sécurité de l'Aviation Sud  
Département Surveillance et Régulation  
Division Aéroports et Navigation Aérienne

## COMPTE RENDU CCRAGALS Sud

Réunion du 21 septembre 2011

### Participants:

- M. Georges DESCLAUX	Président, Directeur DSAC-Sud
- LCL Marc OLIBE	Vice-président, ZAD-Sud
- LCL Eric BARBU	ZAD-Sud, Espace inférieur
- LCL Jean-François VIEGL	ZAD-Sud
- M. Serge DUCOS	BEP-SO
- M. Pascal GALLET	CRNA -SO
- M. Alain MARTZLOFF	DSAC-Sud, SR
- Mlle Elizabeth BIBEN	DSAC-Sud, SR
- Mme Bibiane GALAN	DSAC-Sud, SR/ANA/NA
- M. Eric VALAX	DSAC-Sud, SR/ANA/NA
- M. Gilles BIGORGNE	DSAC-Sud, SR/OPA/AG
- M. Patrick PIVERON	DSAC-Sud, Délégation Limousin
- M. Philippe VERSI	SNA-Sud
- M. Jean-Michel PUBELLIER	SNA-Sud
- M. Emile ESCALE	GIPAG
- M. Guy BROUQUIERES	FFAM
- M. Robert DOUSSE	FFPLUM
- M. Jean-Pierre SPYNS	FFP
- M. Dominique LEBRETON	FFP
- M. Robert PRAT	FFVV
- M. Frédéric MOULINIER	FFVV
- M. Fabrice PIERRON	FFVL
- M. Laurent CHAMERAT	FFVL
- M. Christian THOUZET	FFA
- Mme Simone BECCO	AOPA

M. Georges Desclaux, Président du CCRAGALS SUD, ouvre la séance et indique qu'il convient de désigner un secrétaire adjoint de séance. Mme Simone BECCO (AOPA) propose sa candidature qui est retenue pour cette réunion.

M. Desclaux présente l'ordre du jour.

### ***I – Approbation du compte rendu n° 11***

Il n'est fait part d'aucune observation sur ce compte rendu. Celui-ci est donc approuvé par l'assemblée.

LE COMPTE RENDU DU CCRAGALS-SUD N° 11 DU 06 AVRIL 2011 EST APPROUVE A L'UNANIMITE.

### ***II – Modification du règlement intérieur***

Le Président présente le projet de modification du règlement intérieur intégrant la représentation de la FNAM, afin que les professionnels du travail aérien utilisant les appareils les plus légers, parachutes et aéronefs soient représentés dans le cadre spécifique de leurs activités en CCRAGALS. Cette possibilité de désigner un membre supplémentaire est destinée à pouvoir disposer de l'expertise nécessaire relative à l'exploitation en travail aérien des aéronefs les plus légers.

Les représentants des fédérations soulignent qu'il existe déjà d'autres représentants affiliés à la FNAM (GIPAG, SNEH), qu'un équilibre de représentation reste souhaitable, et rejettent ce projet de modification.

Le Président prend bonne note de ces observations et décide de renvoyer l'examen de ce projet à une séance ultérieure en reconnaissant que ce sujet requiert une rediscussion préalable avec la FNAM au niveau central pour clarifier le mode de désignation des ses représentants dans le respect de l'équilibre de notre CCRAGALS.

Le mandat de M. Gamaury en qualité de représentant permanent de la FNAM n'ayant pas été acté, le CCRAGALS Sud l'invite néanmoins à siéger ce jour en séance au titre d'expert aéronautique pour les activités des professionnels du travail aérien utilisant les appareils les plus légers, parachutes et aéronefs.

### **AVIS FORMEL DU CCRAGALS-SUD**

LE CCRAGALS SUD EMET UN AVIS DEFAVORABLE A LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

LA DEMANDE DE LA FNAM D'AVOIR UN REPRESENTANT DANS LE CADRE SPECIFIQUE DES ACTIVITES DES PROFESSIONNELS DU TRAVAIL AERIEN UTILISANT LES APPAREILS LES PLUS LEGERS, PARACHUTES ET AERONEFS, NECESSITE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE, ET PAR CONSEQUENT DE SON REGLEMENT INTERIEUR. L'EXAMEN DE CETTE DEMANDE PAR LE CCRAGALS SUD EST DIFFEREE, EN ATTENTE D'UNE DISCUSSION ET D'UNE HARMONISATION AU NIVEAU NATIONAL AVEC LA FNAM.

### **III- Affaires traitées en CRG depuis la dernière réunion**

Les conclusions du CRG sur les points abordés relevant de la compétence du CCRAGALS Sud n'ont entraîné aucune remarque.

Toutefois, c'est en sachant qu'un complément de travail devait être réalisé à la demande des usagers dans le secteur des R46 G, F2 et F3 (Point 4.2.4 du CR du dernier CRG) que le CRG, par délibération, avait émis un avis favorable à la modification du RTBA en ZAD Sud et avait chargé le BEP SO d'établir et transmettre la demande de publication, concernant ce réseau.

La ZAD Sud présente le complément de travail qu'elle a réalisé. Le CCRAGALS prend note des conclusions de cette étude qui répond à ses interrogations précédentes. Pour autant, la ZAD Sud accepte d'examiner, en lien direct avec le représentant de la FFVV, la possibilité de déplacer (même de façon restreinte) la limite existante entre les deux tronçons.

De plus, au vu de cet exposé et des échanges avec les fédérations, le Président note un point de vigilance à considérer par la DSAC Sud sur la préservation de l'espace aérien peu contraint sur l'axe St Gaudens-Auch.

### **IV- Affaires en cours**

#### **Transformation des ZIT en zones P**

Le Comité reste en attente de l'avis des autorités chargées de statuer sur les propositions transmises concernant les sites de Golfech, Le Barp et Le Blayais. L'objectif d'un aboutissement du dossier au cycle cartographique du printemps 2011 n'a pu être atteint.

En conséquence, la transformation des zones interdites temporaires faisant l'objet de propositions de modification des limites latérales devrait être effective au cycle cartographique AIRAC d'automne 2011, voire au cycle cartographique AIRAC du printemps 2012.

La Défense expose le fait que le CDAOA n'a pas fourni de réponse à ce jour. Devant l'absence d'information et de délai associé dans le traitement du dossier, le Directoire va saisir le SDGSN à ces fins. Un bilan sera fait lors de la 143<sup>ème</sup> réunion du Directoire.

### **V- Affaires nouvelles**

#### **5.1 Création de zone d'activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome privé d'ANERES (65)**

La création de cette activité est présentée dans le cadre d'une régularisation, le club demandeur reconnaissant son existence depuis plusieurs années.

#### AVIS FORMEL DU CCRAGALS-SUD

LE CCRAGALS SUD EMET UN AVIS FAVORABLE A LA CREATION D'UNE ACTIVITE D'AEROMODELISME SUR L'AERODORME PRIVE D'ANERES (65).

## 5.2 Reconduction de la ZRT Castres pour l'année 2012 et publication à l'ENR 5.1.

La DSAC Sud présente la chronologie de mise en œuvre de cette ZRT et fait état des retours d'information des usagers qui ont permis d'alimenter l'établissement de la saisine.

La demande de reconduction en l'état de la ZRT pour 2012 repose sur la volonté de préserver une structure de type ATZ, dans la perspective d'une reconnaissance réglementaire des ATZ qui se dessine au niveau européen.

L'aspect cartographique inhérent à cette demande de publication à l'ENR 5.1 est avancé comme un vecteur d'information incontournable, particulièrement adapté à la lisibilité dans sa version régionale au 1/250 000ème.

Relativement au retour d'expérience de cette évolution d'espace aérien, un bilan sera effectué en fin d'année (fin novembre-début décembre) pour valider la décision de publication.

Le représentant FFPLUM s'interroge sur la nécessité de l'activation de la zone en dehors de la présence des agents AFIS généralement liée au trafic commercial.

La DSAC Sud souligne que le critère d'activation H24 répond à une simplification de la préparation des vols, l'auto-information conduisant également à sensibiliser les pilotes à la présence de trafic dans cet espace.

Au vu de la seule contrainte de contact radio et du bénéfice induit au plan de la sécurité, le représentant FFA se range à cet argument.

Pour sa part, l'expert FFVV remarque l'absence d'évènements de sécurité significatifs antérieurement à la mise en service de la ZRT et l'associe à la sensibilisation effectuée auprès des usagers.

Les points d'information des CCRAGALS précédents ayant permis une bonne préparation de cette démarche, la saisine est approuvée à l'unanimité.

### AVIS FORMEL DU CCRAGALS-SUD

LE CCRAGALS SUD EMET UN AVIS FAVORABLE A LA RECONDUCTION DE LA ZRT CASTRES POUR L'ANNEE 2012, ET SA PUBLICATION A L'ENR 5.1

## 5.3 Création activité treuillage planeur aérodrome de Saint Girons (09)

La création de cette activité est présentée dans le cadre de la reconnaissance par l'exploitant de l'aérodrome d'une activité UCPA permanente et saisonnière. Toutefois, l'utilisation ponctuelle du treuil hors saison mentionnée sera portée à la connaissance des usagers par voie d'information aéronautique (NOTAM).

### AVIS FORMEL DU CCRAGALS-SUD

LE CCRAGALS SUD EMET UN AVIS FAVORABLE A LA CREATION D'UNE ACTIVITE DE TREUILLAGE PLANEUR SUR L'AERODROME DE ST GIRONS (09).

#### 5.4 Création de l'activité treuillage planeur sur l'aérodrome de Limoges Bellegarde

L'expérimentation de treuillage s'est déroulée sur 2 périodes de stages en 2010 et a été renouvelée en 2011.

Le nombre significatif de treuillés dans des conditions diverses d'exploitation a conduit à l'établissement de consignes entre les différents acteurs.

Au vu de l'activité commerciale de la plate-forme, l'acceptation de la demande de L'ALSA qui exploite le treuil est toutefois conditionnée par la signature du protocole tripartite (SNA, Exploitant d'aérodrome, ALSA) spécifiant les conditions d'exploitation.

#### AVIS FORMEL DU CCRAGALS-SUD

LE CCRAGALS SUD EMET UN AVIS FAVORABLE A LA CREATION D'UNE ACTIVITE DE TREUILLAGE PLANEUR SUR L'AERODROME DE LIMOGES BELLEGARDE, SOUS RESERVE DE L'ETABLISSEMENT D'UN PROTOCOLE FIXANT LES CONDITIONS D'EXPLOITATION ENTRE LE SNA, L'EXPLOITANT AEROPORTUAIRE ET L'ASSOCIATION LIMOUSINE DES SPORTS AERIENS.

### VI- Questions diverses

#### 6.1 Information sur les évolutions du contour de la ZRT Francazal

La ZRT Francazal a permis d'assurer la continuité de service suite au changement d'affectataire de l'aérodrome et l'évolution des services ATS qui en a découlé.

Cependant, le dispositif actuel est trop restreint et ne permet plus de répondre aux besoins d'évolution de Francazal.

Une nouvelle ZRT est à l'étude ; elle permettra de mieux englober les trafics desservant l'aérodrome tout en assurant une protection efficace vis à vis des trafics IFR et VFR de Blagnac. La zone a été largement élargie vers le sud jusqu'aux limites actuelles de la CTR Blagnac.

Ces nouveaux contours vont faciliter l'accès à Francazal en réduisant les échanges radios aujourd'hui nécessaires pour pénétrer dans la CTR. Cependant, sauf instruction contraire du contrôle de Blagnac, la ZRT devrait être réservée aux aéronefs à destination et au départ de Francazal, munis de radio et transpondeurs et ayant obtenus un PPR auprès de l'exploitant d'aérodrome.

Le BEP SO saisira le CCRAGALS pour la création de cette nouvelle ZRT qui, à l'occasion, changera de nom pour se nommer ZRT Toulouse. Cette saisine devrait être effectuée avant la fin de l'année 2011 en fonction de l'avancement des travaux.

#### 6.2 Information relative à une saisine DSAC SE sur l'expérimentation Thémis

Suite à la dangerosité des effets induits par l'expérimentation du programme PEGASE sur le site de la centrale solaire Thémis, et compte tenu de la proximité de la zone de compétence DSAC Sud, une information est faite sur la création d'un volume de type zone réglementée interdit aux aéronefs.

Cette saisine sera portée à l'ordre du jour du CCRAGALS SE.

Par ailleurs, suite à un changement de poste, le Président remercie M. Serge Ducos pour sa participation aux comités et son action au sein du BEP SO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Blagnac, le 03 octobre 2011

Le Président du CCRAGALS Sud

Georges DESCLAUX



Avis rendus par le CCRAGALS Sud n° 12 du 21 septembre 2011

Le CCRAGALS Sud a émis un avis favorable pour les points suivants :

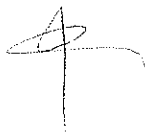
- 5.1 création de zone d'activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome privé d'Anères (CS)
- 5.2 Renouveau de la ZRT Castres pour l'année 2012 et publication à l'ENR 5.1
- 5.3 Création activité manège planeur aérodrome de Saint-Jovier (OS)
- 5.4 Création activité manège planeur aérodrome de Linnegg, Bellegarde, avis favorable sous réserve de l'établissement d'un protocole fixant les conditions d'exploitation, entre le SVA, l'exploitant aéroportuaire et l'association limousine des sports aériens.

Le CCRAGALS Sud a émis un avis défavorable pour les points suivants :

II Modification du règlement intérieur

La demande de la FNAM d'avoir un représentant dans le cadre spécifique des activités des professionnels du travail aérien utilisant les appareils les plus légers, para-chutes et aéroplans, nécessite la modification de la composition du comité, et par conséquent de son règlement intérieur. L'examen de cette demande par le CCRAGALS Sud est différé, en attente d'une discussion et d'une harmonisation au niveau national avec la FNAM.

Le secrétaire adjoint du CCRAGALS Sud  
Mme SIMONE BECCO AOLA



Le Président du CCRAGALS Sud  
M. Georges DESCLAUX

